



Fiche formation

"Brevet de mécanicien 250 kW"

Intitulé de la Formation : Brevet de mécanicien 250 kW

RNCP : 25 334

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **15**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Finalités

- Le titulaire du brevet de mécanicien 250 kW est appelé à s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre de la conduite, de l'entretien et de la sécurité de la machine. Il peut exercer les fonctions d'officier chargé du quart à la machine, second mécanicien.ne ou chef mécanicien.ne sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.
- Cette formation s'inscrit dans un cursus permettant de gravir de l'échelon de mécanicien.ne 250 kW à celui de chef mécanicien(ne) à prérogatives illimitées. La formation de mécanicien(ne) 3000 kW étant l'étape suivante.

Objectifs

À la fin de la formation, le/la stagiaire sera capable de :

- assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW,
- comprendre le fonctionnement et savoir dépanner l'installation électrique d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance.

Débouchés

La formation menant au brevet de mécanicien.ne 250 kW prépare le/la stagiaire à la conduite et à la maintenance d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Le titulaire du brevet de mécanicien 250 kW peut occuper sur un navire la fonction de chef mécanicien.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 150 heures** (évaluations comprises)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Prérequis

Pour être admis à suivre le cursus de formation conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015
- Être âgé de 18 ans au moins le jour d'entrée en formation

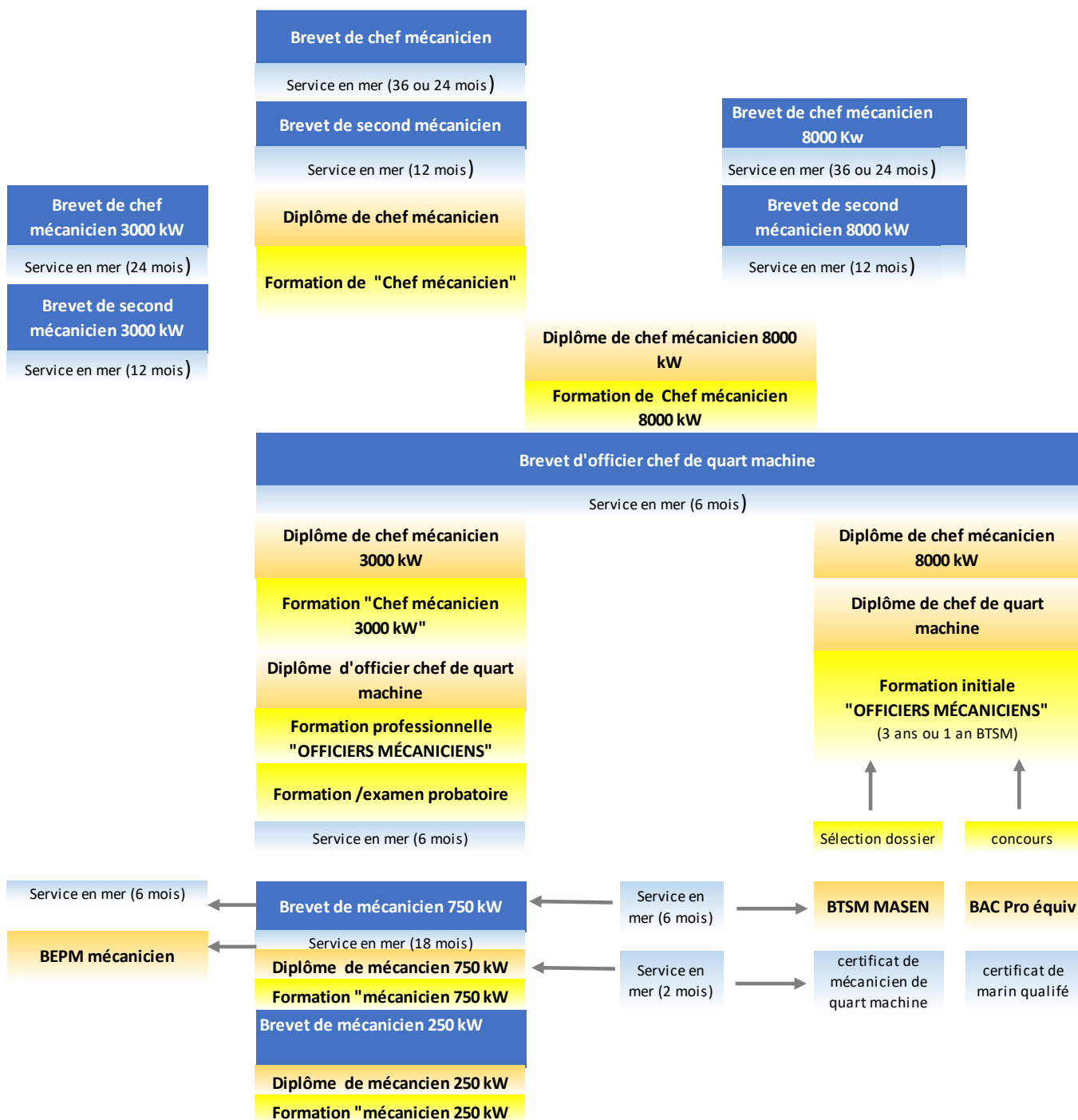
Texte(s) de référence

Arrêté du 17 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW et ses annexes II et III fixant le programme de formation et d'évaluation.

Titre(s) visé(s), passerelles, équivalences et suite de parcours

- Attestations de succès menant au diplôme de mécanicien 250 kW.
- Titre monovalent de Niveau V.

Suite de parcours : Diplôme de mécanicien 750 kW (après 6 mois de navigation)



Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et satisfait aux épreuves des modules en ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 au cours de l'évaluation du module concerné et sans note éliminatoire.

Pour se voir délivrer le **diplôme de mécanicien 250 kW**, l'apprenant doit :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Justifier de l'ensemble des attestations de succès de la formation mécanicien 250 kW.
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS).

Pour se voir délivrer le **brevet de mécanicien 250 kW**, l'apprenant doit :

- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Être titulaire du diplôme de mécanicien 250 kW ou titre reconnu comme équivalent (TAB.1, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw).
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent (TAB.2, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw) .

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement :

- Entretien
- Test de positionnement

Programme de formation

	Formation modulaire 250 kW	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Brevet de mécanicien 250 kW	Module M1-1 (Machine marines)	- Moteurs Diesel et à allumage commandé	12 h	21 h
		- Moteurs Hors-bord	6 h	15 h
		- Auxiliaires,	3 h	12 h
		- Sécurité		3 h
	<i>Total module M1-1</i>		72h	
	Module M2-1 (Electricité)	- Lois générales de l'électricité	6 h	9 h
		- L'électricité à bord	6 h	12 h
	<i>Total module P3-0</i>		33 h	

Total de la formation (sans le CFBS) (1)	105 h
---	--------------

Modules STCW	○ CFBS enseignement médical 1 (EM1)	45 h	
		45 h	

Total de la formation (avec le CFBS) (2)	150 h
---	--------------

Validation de la formation

Les modules nécessaires à la délivrance du diplôme de mécanicien 750 kW sont au nombre de cinq

- Module M1-1 Machine marine
- Module M2-1 Electricité

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Epreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module M1-1 (Machines marines)			
	1	Epreuves pratiques en cours de formation (suivant les modalités définies ci-dessous)	-
Module M2-1 (Electricité)			
	1	Epreuves pratiques en cours de formation (suivant les modalités définies ci-dessous)	-

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Les épreuves sont notées de zéro à vingt. Est éliminatoire toute note égale zéro à l'une des épreuves.

Moyens pédagogiques

Le plateau technique :

- Salles : 2 salles de cours ;
- 1 espace de documentation
- 1 salle laboratoire mécanique. 96m2
- 1 salle atelier d'ajustage, de soudure, tournage et de construction mécanique. 144m2
- 1 salle atelier réparation et entretien des moteurs marins et auxiliaires. 80m2
- 1 salle simulateur machine 40 m2.
- 1 salle de travaux pratiques électricité. 70m2
- 1 salle informatique. 50m2.
- 1 salle d'enseignement à la sécurité. 40m2.
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques de mécanique et de réparation des navires. 48m2
- 3 navires d'applications

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle) ...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques, débat, discussion ...
- Expérimentale / découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation.

① Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter, ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

② Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.

- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).
- ③ Pour la formation
- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
 - Questionnaire d'évaluation de la formation
 - Attestation de réussite

Indicateur de performance (formation faisant partie du C200)

	2021	2022	2023
Taux de réussite	100%	100%	100%

Coût, date de sessions

2 550,00 €

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
 - 3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (cf. dossier de candidature)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (date limite désignée)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des admis pour une pré-rentree et un test de positionnement (en présentiel ou en visioconférence) 3 semaines avant le début de la formation.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel